

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2012

PROCES VERBAL

Présents : LUCAS – LOPES - HENAFF - LAMANDE – DANIEL – LE BRIS - BIANNIC – PETIBON – FOURNIS - LE BERRE – PHILIPPE - LE BRIGANT - MORINIERE – PERES-RAVOUX - GUEHL - LE GALL – DAGORN – LE BIHAN – CADIOU - SUC.

Procuration : JEFFROY donne procuration à LUCAS.

Secrétaire de séance : LE BRIS.

Le procès verbal de la séance du 8 mars 2012 est adopté à l'unanimité.

❖ **BUDGET PRIMITIF 2012 – (BUDGET COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES)**

Mr LOPES souligne la difficulté d'établir le budget primitif 2012 dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat et d'un alourdissement des dépenses de fonctionnement. Il conviendra de respecter les prévisions budgétaires.

Mr LOPES présente ensuite le montant des chapitres et quelques articles significatifs (dépenses) :

Le chapitre 011 connaît une légère hausse au stade de la prévision (936 690 à 849 388,78) ; l'article 617 (64 000 €) prévoit le crédit pour l'étude sur la révision du P.O.S. ; l'article 6188 pour le versement de 5 000 € au collège ; l'article 6237 (21 000 €) enregistre le coût du bulletin et de la manifestation « Pavillon Bleu ».

Le chapitre 012 passe de 2 175 000 € à 2 375 686 € ; c'est la conséquence de recrutement et du phénomène « glissement – vieillesse – technicité » ;

Une provision de 30 000 € est inscrite au compte 68 dans le cadre des contentieux de la commune devant les tribunaux administratifs.

Le total des dépenses représente 3 783 470,66 €. Le virement à la section d'investissement s'élève à 399 690 € et la dotation aux amortissements est de 162 444,54 €.

Le montant total des dépenses est de 4 345 605,30 €.

Mr LOPES expose les prévisions de recettes 2012.

Le compte 013 (atténuation de charges) retrace les remboursements par l'assureur des salaires et charges des agents en arrêt maladie.

Le chapitre 70 (produits des services) augmente sensiblement (502 084 contre 444 700 en 2011) ; cette évolution est essentiellement liée au remboursement de salaires et charges par les budgets annexes au budget principal (centre nautique, camping, assainissement).

Les impôts et taxes sont prévus à hauteur de 1 930 766 € ; l'amélioration est générée par les taxes foncières et d'habitation (+ 40 000 €).

Le montant du chapitre 74 baisse légèrement (dotations de l'Etat). La dotation nationale de péréquation n'a pas encore été notifiée à la collectivité.

L'article 752 (80 000 €) porte sur les produits de location des logements communaux de la place LE MOIGNE.

Le total des recettes réelles s'élève à 4 206 604 € avec une reprise de résultats de 139 000,20 € ; soit un total cumulé de 4 345 605,20 €.

Mr Le Maire note que le budget n'est pas aisé à établir sans augmentation des impôts locaux ; par ailleurs, les dotations d'Etat baissent sensiblement même si certaines ne sont pas encore connues.

Mr LOPES présente le programme d'investissement (notamment) :

- Acquisition de terrains : 35 482,00
- Etude école maternelle : 20 000,00
- Travaux d'éclairage public : 139 269,41

- Désherbeur mécanique : 22 000,00
- Fourgon Traffic – ST : 14 940,00
- Matériel de bureau – informatique : 13 692,08
- Mobilier : 28 372,00
- Autres immobilisations : 58 449,00
- Travaux de bâtiments : 563 390,00
 - Salle M. HAMON : 387 844,00
 - Eglise rénovation : 68 760,00
 - Honoraires rénovation sacristie : 18 900,00
- Voirie – réseaux : 1 719 390,75
 - Voirie 2012 : 299 829,40
 - Voirie 2011 : 93 519,35
 - Aménagement foncier : 1 307 000,00
- **Total des dépenses d'investissement : 3 356 999,00 €**

Recettes d'investissement :

- Virement de la section de fonctionnement : 399 690,00
- Affectation du résultat 2011 : 464 866,00
- Subvention LTA (Salle M. HAMON) : 33 791,00
- Subvention Etat (Réparation Eglise : 28 398) : 51 516,00
- Subvention Région (1% culturel : 11 347)..... 14 617,00
- Subvention Département (Aménagement foncier) : 561 815,00
- Agence de l'Eau – Breizh Bocage : 354 970,00
- Emprunts : 1 214 786,00
- Dotations aux amortissements : 162 444,54
- **Soit un total de recettes de 3 356 999,00 €**

❖ **TAUX D'IMPOSITION 2012 :**

Mr LOPES présente l'état des taux d'imposition des taxes locales pour 2012 notifié par les services fiscaux. Cet état fait apparaître l'évolution de bases taxables (loi de Finances et masse physique) et le produit 2012 sans augmentation des taux : 1 503 045. Les allocations compensatrices s'élèvent à 130 134.

Mr Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Primitif de la commune et sur la fiscalité.

L'assemblée communale, à l'unanimité, décide d'adopter le Budget Primitif 2012 (commune) et de reconduire les taux d'imposition 2011, comme suit :

Taxe	Bases 2012	Taux	Produit
Taxe d'habitation	4 727 000	15,65	739 776
Taxe foncière bâti	3 193 000	21	670 530
Taxe foncière non bâti	170 100	54,52	93 739

❖ **BUDGETS ANNEXES - PREVISION 2012 :**

Mr LOPES présente les grandes lignes des Budgets annexes :

- Centre Nautique : 280 681,51 € en dépenses et en recettes de fonctionnement
Achat de matériel : 41 261 €
- Camping municipal : 215 542 € en dépenses et en recettes de fonctionnement
Investissement : 575 560 (notamment la piscine)
- Lotissement du Peulven : ce budget est équilibré à hauteur de 39 134,47 €
- Port de Plaisance : les recettes et dépenses de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de 27 275 €.

Des travaux sont inscrits pour un montant de 23 529 €

- Délégation de gestion assainissement : section d'exploitation : 783 550 en dépenses et en recettes de fonctionnement
- Lotissement de Pont Ar Porthéour :
 - Section de fonctionnement : 884 816
 - Section d'investissement : 1 000 000

Mr LOPES précise que le budget devra incorporer l'amortissement des bâtiments ; une décision modificative interviendra en cours d'année.

❖ **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

- Amitié Plestin Feldheim : 762
- Chemins Plestinais et patrimoine : 800
- Fanfare Plestin : 150
- O.C.M. : animation marché : 7 000
- Office Culturel Municipal : 15 950
- OK Chorale : 229
- Téléthon : 150
- Flèche d'Armor : 762
- Menhir Parade : 1 000
- Groupement sanitaire (Plestin) : 275
- Office culturel informatique : 500
- La Boule Plestinaise : 500
- Association des commerçants : 500

Mr le Maire présente la demande du Club de Handball ; il s'agit d'un partenariat pour le financement d'un emploi sportif (entraîneur Handball).

Il est convenu de rencontrer le Président du Club.

L'association des amis de Lucien Prigent (sculpteur) souhaite organiser des expositions dans plusieurs communes du Trégor. Il est proposé l'acquisition par la commune d'une œuvre de l'artiste (1000 à 1500 €).

❖ **LIGNE DE TRESORERIE – CAISSE D'EPARGNE :**

Le Conseil Municipal décide de retenir a proposition de la Caisse d'Epargne aux conditions suivantes :

- Montant : 500 000
- Marge : 2,50 % - Euribor 1 semaine
- Frais de dossier : 3000 €
- Commission de non-utilisation : 0,40 %

❖ **ELARGISSEMENT DE LA ROUTE DE KERMENGUY – PROPRIETE DE CHAVAGNAC :**

L'assemblée donne son accord pour le transfert de la parcelle AE 756 (27 m³) à la commune.

❖ **QUESTIONS DIVERSES**

- Rénovation salle des sports – Mr HAMON :
Une mission O.P.C. est confiée à Mr TOMMY-MARTIN – Architecte.
Montant : 2 500 €
- Acquisition de terrains à Pont Ar Porthéour :
Acquisition par la commune des parcelles suivantes :
 - AH 686 et 689 (propriété TERTRE)
 - AH 693 (propriété LE TREUT)

- Aménagement foncier - indemnisation des propriétaires :
Des cheminements ont été transférés au domaine communal, le long du Douron ; dans le cadre de l'aménagement foncier.
Le Conseil Municipal décide d'indemniser les propriétaires, comme suit :
 - Mr TOCQUER – parcelle YH 37 (2065 m² X 0,60) : 1239 €
 - Mr CILLARD – parcelle ZW 62 (472 m² X 0,60) : 283,20 €
 - Mr CORIOU – parcelle YK 1 (2224 m² X 0,60) : 1334,40 €
 - Mr ROLLAND – parcelle YK 58 (3753 m² X 0,60) : 2251,80 €

- Entretien des sentiers de randonnée :
L.T.A. propose une « mutualisation » de l'entretien des chemins. L'assemblée souhaite conserver son mode de fonctionnement actuel.

- Actualisation des R.I.S. (Relais informations services) par L.T.A. :
L'assemblée donne son accord pour l'actualisation des R.I.S. par Lannion Trégor Agglomération ainsi que les modalités de financement de cette opération.

- Gymnase du collège – transfert de terrain communal au département :
Le Conseil Municipal accepte de céder au Département pour l'euro symbolique le terrain d'assiette du gymnase du collège. Il s'agit de la parcelle G 1574.

- Aide financière de la Région – Domaine de l'eau :
Une aide sera sollicitée par la commune pour l'acquisition du matériel de désherbage alternatif. Un investissement de 22 000 € est inscrit au Budget Primitif 2012.

- Contrôle sanitaire des plages – analyse A.R.S. :
La procédure de contrôle des eaux de baignade (Roche d'Argent – Les Curés – St Efflam) est reconduit pour 2012.

- Journée de carence dans la Fonction Publique Territoriale / Régime indemnitaire :
L'assemblée décide de ne pas appliquer la retenue de 3,33 € sur le régime indemnitaire pendant la journée de carence.

- Recrutement à Ti an Oll – Tableau des effectifs :
Le Conseil Municipal décide de créer un poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe.

- Ressources humaines – ratio promus-promouvables :
L'assemblée adopte les ratios « promus-promouvables » à 100 % pour tous les grades pour 2012.

- SIVU Aide à Domicile de Plufur :
Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'adhésion de la commune de Plufur au SIVU d'aides à domicile du canton de Plestin-les-Grèves.

- Maintenance distributeur de boissons :
Une garantie de maintenance d'une durée d'un an est souscrite auprès de Fountain Ouest. Le coût est de 70 €.

- Bibliothèque – Médiathèque – création d'un portail :
Une subvention de 40 % est sollicitée auprès de la DRAC pour l'acquisition d'un portail d'accès internet aux documents de la Médiathèque. L'équipement proposé par la société « Décalog » a un coût de 2 667,08 € TTC.

- Bassins versants de la Lieue de Grève – Stockage de fourrage :
Mr LAMANDE dit que le « Bassins Versants » favorise un changement des pratiques agricoles (système herbager). La sécheresse risque de provoquer une pénurie de fourrage et compromettre ainsi le programme en cours. Lannion Trégor Agglomération a donc financé une banque de fourrage d'un montant de 470 000 €. Il s'agit d'une opération blanche pour l'Agglomération. Il convient de recenser les locaux disponibles pour le stockage du fourrage.
- Demande d'acquisition d'une portion de chemin communal à l'Armorique :
L'assemblée décide de se rendre sur place pour évaluer les éventuelles conséquences de cette aliénation.
- Contentieux commune / STEPHAN – inondations au Vieux Moulin :
Le Maire évoque que l'expert judiciaire a souligné l'insuffisance des buses implantées sous la route.
- Tro Breizh :
Le Tro Breizh passe à Plestin-les-Grèves le 19 avril.
- Bureau de vote – scrutin – information :
Le Maire attire l'attention sur la nécessité pour les électeurs de présenter une pièce d'identité (commune de plus de 3500 habitants).
- Artisans plestinais – Chambre des métiers – Médailles :
Mr DANIEL dit que des artisans plestinais ont été distingués par la Chambre des Métiers dans le cadre de leur activité professionnelle : Mrs LE MORVAN – MELL – MORELLEC – MAREC et MOGNEAU

Fin de la séance à 20h35

